

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

FCP conforme aux  
normes européennes

### PARTIE A STATUTAIRE

#### Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : FR0010288423
- ▶ Dénomination : **HSBC MONETAIRE ETAT**
- ▶ Forme juridique : Fonds Commun de Placement de droit français
- ▶ Compartiments/nourricier : Néant
- ▶ Société de gestion :  
HSBC Investments FCP (France)
- ▶ Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation :  
HSBC Securities Services (France)
- ▶ Durée d'existence prévue :  
Création le 23 octobre 1997 pour une durée de 99 ans
- ▶ Dépositaire :  
HSBC France
- ▶ Commissaire aux comptes :  
BDO MARQUE GENDROT
- ▶ Commercialisateur :  
HSBC Investments (France)

#### Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ Classification:  
Monétaire Euro
- ▶ OPCVM d'OPCVM :  
Inférieur à 10% de l'actif
- ▶ Objectif de gestion :  
La gestion mise en œuvre privilégie à la fois une progression régulière de la valeur liquidative du fonds et des investissements présentant les meilleurs niveaux de qualité crédit.  
L'objectif de gestion est de battre, sur la période de placement recommandée, la performance de l'EONIA moins 0.10% annualisés, correspondants aux frais de gestion.

► **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est l'EONIA arithmétique

**Définition de l'indice**

L'EONIA (Euro Over Night Index Average) est la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro depuis le 04/01/1999. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) et reflète la moyenne des taux auxquels les banques du panel EURIBOR effectuent leurs transactions -en blanc- au jour le jour, pondérées par les montants.

Par convention, les EONIA du samedi et du dimanche sont ceux du vendredi précédent et l'EONIA d'un jour férié est celui du jour ouvrable précédent.

La performance de l'indice de référence du fonds est calculée en composant l'EONIA de façon linéaire.

► **Stratégie d'investissement :**

**Sur les stratégies utilisées :**

La gestion sera effectuée exclusivement en obligations et titres de créance, libellés en Euro, émis ou garantis par l'Etat français, pris ferme ou détenus dans le cadre d'opérations temporaires.

La performance du fonds est principalement obtenue au travers d'une sélection active des titres. L'équipe de gestion s'attache à analyser pour chaque titre, les composantes suivantes :

- La qualité des titres : le portefeuille est investi en titres offrant la plus grande sécurité possible, comme en témoigne leur notation. Le portefeuille minimise ainsi son exposition au risque crédit.
- Le rendement des titres : afin d'offrir une performance en ligne avec son indice de référence, le portefeuille est investi principalement en titres indexés sur l'Eonia ou couverts contre le risque de taux. La sensibilité du fonds ne dépassera pas 0.5.
- La maturité des titres : la liquidité quotidienne du portefeuille est assurée de deux manières :
  - Le fonds investit sur des titres offrant une grande liquidité (titres directement émis par l'Etat français).
  - La maturité moyenne du portefeuille est de courte durée.

**Caractéristiques principales des actifs**

Obligations et titres de créance, libellés en Euro, émis ou garantis par l'Etat français: les principales caractéristiques des investissements envisagés sont notamment :

Répartition dette privée/publique : 100% de dette publique ou assortie d'une garantie de l'Etat français.

Niveau de risque crédit envisagé :

- note court terme à l'achat jusqu'à A1+ (Standard and Poors ou équivalent)
- note long terme à l'achat jusqu'à AAA (Standard and Poors ou équivalent)

Existence de critères relatifs à la notation : notation de l'Etat français

Nature juridique des instruments utilisés : Titres libellés en euro émis ou garantis par l'Etat français.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% d'OPCVM conformes à la directive, de droit français ou étranger.

Le gérant pourra investir dans des OPCVM gérés par une entité du groupe HSBC.

#### Sur les instruments dérivés :

Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés, et de gré à gré, sur le risque taux dans la limite de l'objectif de gestion, dans un but de couverture du portefeuille.

#### ► Profil de risque :

*« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés »*

L'objectif de gestion est d'offrir un support d'investissement monétaire présentant les meilleurs niveaux de qualité crédit.

La gestion mise en œuvre privilégie une progression régulière de la valeur liquidative par de faibles expositions au risque de taux. A ce titre, la volatilité du fonds sera en ligne avec celle de son indice de référence.

La très bonne liquidité du FCP provient de la nature des titres composant son univers d'investissement.

#### ► Garantie ou protection :

Néant

#### ► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

FCP ouvert à tous souscripteurs et particulièrement aux Investisseurs Institutionnels.

S'agissant d'un fonds monétaire présentant les meilleurs niveaux de qualité crédit et offrant une très faible exposition au risque de taux, ce FCP peut représenter la totalité du patrimoine financier des porteurs.

La durée de placement minimale recommandée est de 1 jour.

---

### Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

#### ► Frais et commissions :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc..*

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
--	-----------------	--------------------

Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :*

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- *des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ; une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

*Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié*

<b>Frais facturés à l'OPCVM :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.10% maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Société de gestion (le cas échéant) Dépositaire (le cas échéant) Autres prestataires (le cas échéant)	NA	Néant

### ► Régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à l'investisseur et/ou la juridiction des fonds.

*Avertissement :*

*Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour au plus tard à 12 heures (heure de Paris) au siège social du centralisateur. Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours d'ouverture du jour précédent la centralisation.

Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours d'ouverture du jour. Les ordres reçus après 12 heures la veille d'un jour férié, de fermeture ou de non fonctionnement de la bourse sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours d'ouverture du jour de la centralisation des demandes majorée des intérêts courus pendant le jour férié, la période de fermeture ou de non fonctionnement de la bourse.

Centralisation technique : Pour les OPCVM nourriciers (uniquement du FCP « HSBC MONETAIRE ETAT », l'heure de centralisation des souscriptions et des rachats dans le fonds maître « HSBC MONETAIRE ETAT » est fixée à 12 heures 30 (heure de Paris).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès d' **HSBC France**

Adresse Sociale : 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris

Adresse Postale : 75 419 Paris Cedex 08

Les parts sont exprimées en millièmes de parts.

Le montant minimum de la première souscription est de 500 000 € à l'exception des parts souscrites par la société de gestion ou par une société qui lui est liée ou une entité du groupe HSBC.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés légaux en France et jours de fermeture du marché français.

► **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de valorisation du mois de décembre. (clôture du 1<sup>er</sup> exercice : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 1998)

► **Affectation du résultat :**

FCP de capitalisation

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

par affichage dans les locaux du dépositaire.

► **Devise de libellé des parts ou actions :**

Euro

► **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 17 octobre 1997. Il a été créé le 23 octobre 1997.

---

**Informations supplémentaires :**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande du porteur auprès de la société de gestion.

HSBC Investments FCP (France)  
75 419 Paris Cedex 08  
Tel : 01.41.02.51.00  
e-mail : [clientservice@hsbcinvestments.com](mailto:clientservice@hsbcinvestments.com)

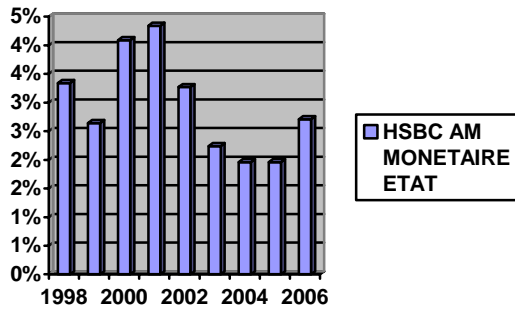
Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances du FCP au 28/12/2006 :

### PART C



#### AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

HSBC MONETAIRE ETAT a été créé le 23 octobre 1997.

Au 28 décembre 2006, la performance du FCP depuis sa création est de 30.73%.

Performances annualisées au 28 décembre 2006	1 an	3 ans	5 ans
<b>HSBC MONETAIRE ETAT</b>	2.71%	2.24%	2.52%
<b>EONIA</b>	2.83%	2.32%	2.52%

*Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis*

### *Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 29/12/2006 :*

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0.10%</b>
Autres frais facturés à l'OPCVM	<b>Néant</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
commissions de surperformance	Néant
commissions de mouvement	Néant
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0.10%</b>

#### Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

#### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types

de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

---

*Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 29/12/2006 :*

---

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	NA
Titres de créance	12.86%

- |                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| • Approuvé par l'AMF le : | 17 octobre 1997 |
| • Date de création le :   | 23 octobre 1997 |
| • Mise à jour le :        | 17 octobre 2007 |